

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE

AUDIENCES PUBLIQUES

DU 27-28 MAI 2008



PRÉAMBULE

Franquelin, petite municipalité de 351 habitants (*source : MAMR 2008*), couvre une superficie de 529.84 km² (*source : MAMR 2008*), et est situé sur la Côte-Nord à environ 30 kilomètres à l'est de Baie-Comeau.

D'un côté, les montagnes bordent cette petite municipalité, de l'autre la rivière Franquelin et le Fleuve St-Laurent. La rivière qui sillonne le village est bordée en amont du côté droit part de grandes falaises et du côté gauche par une route dénommée, route de l'association

Ancien village forestier nommé ainsi en l'honneur de J.-B. Franquelin, hydrographe du roi, qui avait dressé une carte des contours du fleuve Saint-Laurent. Ce village, protégé du vent par les Laurentides qui l'encerclent et l'abritent, offre un panorama saisissant ainsi qu'un village forestier reconstitué. À travers ses panoramas magnifiques, Franquelin proposait de la randonnée pédestre en forêt ou aux abords du fleuve Saint-Laurent, de la baignade dans des sites enchanteurs, des sites d'observation terrestre de baleines, du golf sur la plage, des expéditions en kayak de mer, de la cueillette de mollusques à proximité, et plus encore. Franquelin vous proposait également de l'hébergement avec vue sur la mer ainsi qu'une restauration à saveur régionale. (*source : secteurdespanoramas.com*). Toutes ces activités ne sont aujourd'hui plus ou moins d'actualité du fait du manque de promotion, et de fonds pour l'entretien des sites d'intérêt.

Deux compagnies ont tenté leur chance à Franquelin avant 1920, mais c'est l'Ontario Paper Company, (plus tard la Quebec North Shore Paper Co) qui prit l'initiative de développer la région de Franquelin, pratiquant la coupe de la forêt et la drave pour amener les troncs au Saint Laurent. Cette compagnie était possession du colonel Robert McCormick, le même qui possédait aussi le Tribune Company qui publiait notamment le Chicago Tribune et le New York Daily News.

Malheureusement quand la Quebec North Shore Paper Co décida de transporter ses pénates à Baie-Comeau, Franquelin se retrouva sans entreprise locale et sans ressources pour retenir l'attention de quelque entreprise que ce soit.

Aujourd'hui les seuls commerces sont une Auberge qui fonctionne de manière sporadique, ainsi qu'un dépanneur.

SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité se compose à 95% de résidences permanentes et secondaires et à 5% d'autres types de bâtiments, soit le dépanneur, l'Auberge, le Village Forestier d'Antan

Franquelin ne peut compter sur aucune autre source de revenus que les revenus de taxes et les compensations gouvernementales. Les citoyens du fait de leur petit nombre et des coûts toujours grandissant surtout suite aux nouvelles exigences gouvernementales, sont surtaxés.

À Franquelin l'évaluation moyenne d'une propriété est de 25 682\$ (source : rôle d'évaluation 2008) et les taxes pour une propriété de cet évaluation, ayant tous les services sont de 1 457\$. **On peut donc constater que le fardeau fiscal est très élevé et décourage la venue de nouveaux résidents.**

La municipalité par le biais des taxes et des compensations du gouvernement, dispose d'un budget de 421 352\$ pour l'année 2008

Les dépenses se répartissent comme suit

Gestion financière et Administrative :	162 582\$
Sécurité Publique :	22 931\$
Voirie Municipale :	78 824\$
Gestion des Matières Résiduelles :	95 130\$
Urbanisme :	9 650\$
Loisirs et Culture :	29 115\$
Frais de Financement :	8 500\$
Imprévus :	14 620\$
Total :	421 352\$

La Municipalité au début du projet avait une dette de 168 000\$

Groupe AXOR INC a payé conformément à notre entente de partenariat un droit d'entrée de 100 000 \$ à l'obtention de la lettre d'intention d'octroyer les droits d'eau du MRNF (le droit d'entrée total est de 200 000 \$, les 100 000 \$ restant seront versés lorsque le projet aura obtenu ses permis)

Ceci a donc déjà permis d'assainir les finances de la municipalité dont la dette n'est plus que de 68 000 \$

Dans un avenir rapproché, la Municipalité va devoir faire face à de nouvelles obligations et donc des dépenses supplémentaires

Pour nous conformer aux différentes normes gouvernementales actuelles soit :

Eau potable 3 à 5 M\$ dont la quote part municipale serait de 5 à 10%

Eaux usées 2 à 3M\$ la quote part municipale serait de 5 à 10%

Schéma à couverture de risques (Incendie) 200 000\$

Nous prévoyons une augmentation des dépenses de 60 000 \$ par année pour les 20 prochaines années juste pour couvrir les dépenses ci-haut mentionnées.

Le budget de la municipalité passera donc à environ 500 000\$ par année et sans la redevance de la centrale Hydroélectrique, il n'y a aucune solution pour équilibrer ce budget, la taxation plus forte des résidents étant exclue.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE PRONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Le gouvernement demande aux régions de se prendre en main, de trouver des moyens et donc des revenus pour faire face aux dépenses des municipalités, à l'entretien des routes, au réseau d'aqueduc et de compter le moins possible sur les subsides du gouvernement qui n'a plus les moyens.

C'est ce que la Municipalité de Franquelin sous la direction de son Maire tente de faire.

Le gouvernement par sa politique énergétique a autorisé les communautés locales à faire des projets énergétiques. La Municipalité de Franquelin a fait les représentations auprès du gouvernement pour qu'une municipalité si elle a l'appui de sa MRC puisse elle aussi réaliser une centrale hydroélectrique.

La Municipalité de Franquelin travaille d'arraches-pieds depuis une dizaine d'années afin de mettre sur pied ce projet d'implantation hydroélectrique sur la Rivière Franquelin qui représente sa seule opportunité. Elle pourra ainsi se prendre en main, faire face à ses obligations et sera en accord avec les directives du gouvernement.

DÉMOGRAPHIE

La population de Franquelin est vieillissante, on remarque du 1996 à 2006 une hausse de 16.7% des gens de 50 ans et plus et une baisse de 61% des jeunes de 0-14 ans *(source : statistiques Canada)*

Nous voici donc au prise avec un problème majeur, qu'il faut régler par le biais de nouveaux développements afin d'accueillir de nouvelles familles et la mise en place d'incitatifs au niveau des jeunes familles qui viennent s'installer. Même si Franquelin est à proximité de Baie-Comeau, il faudra fournir à ses jeunes familles un environnement adéquat pour élever leurs enfants.

SITUATION ÉCONOMIQUE SUITE À LA RÉALISATION DE LA CENTRALE THOMSON

La situation financière actuelle de Franquelin est précaire et peut devenir catastrophique sans la réalisation de cette centrale.

Par contre avec la réalisation de la centrale, rapidement (fin 2008) 100 000 \$ (deuxième moitié du droit d'entrée) seront versés par notre partenaire à la municipalité.

Dès 2010, une redevance annuelle d'environ 125 000\$ (210 000 \$ en moyenne sur la durée du projet du fait de l'indexation) viendra assainir les finances de la municipalité. Ce montant représente actuellement un montant équivalent à 76% des revenus provenant de la taxe foncière. Cette redevance est la bouée de sauvetage de la Municipalité du fait de son importance.

Avec ce montant nous pourrions à court terme, nous conformer aux différentes normes gouvernementales actuelles sans venir alourdir le fardeau fiscal des citoyens soit :

Nous pourrions aussi à moyen terme, abaisser les différents taux de taxes, mettre sur pied du développement domiciliaire et faire des programmes afin d'inciter les jeunes familles à venir s'installer.

De plus à long terme, cet argent pourra servir à réaliser des projets spéciaux à la demande de la population.

Pour certaines personnes, une redevance annuelle moyenne de l'ordre de 210 000\$ (125 000 \$ la première année), n'est pas suffisante pour la Municipalité. Eh bien, laissez-moi vous dire que dans ce projet ou la Municipalité de Franquelin ne prend **aucun risque financier**, où la Municipalité de Franquelin **est actionnaire à 51%**, où les redevances versées à la Municipalité **sont versées à partir du revenu brut de la centrale**, le montant moyen de 125 000\$ est très équitable.

En principe Axor retirera après avoir payées toutes les dépenses, environ 6 à 7 % du revenu brut et la Municipalité 5%. , donc un partage très équitable du fait du risque pris par AXOR.

Nous disons en principe, car cela signifie que le projet doit se faire pour le montant budgété de 25 M\$. Si le coût du projet dépasse ce montant, AXOR recevra moins, l'argent générée servant à rembourser le loyer de la dette plus élevé. La municipalité, elle continuera à recevoir sa redevance, sans risque 210 000\$ en moyenne (125 000 \$ la première année, 350 000 \$ en fin de projet),

Notre partenaire est aujourd'hui inquiet des coûts du projet. Nous constatons la flambée du pétrole qui intervient dans la construction, les coûts de construction qui augmentent (Tous les chantiers dans la région dépassent leurs budgets, Baie Comeau demande des fonds supplémentaires pour finaliser les travaux entrepris)

Tout doit donc être fait pour que notre partenaire AXOR réalise le projet, ceci signifie que le taux de vente de l'électricité doit être adéquat.

COMITÉ DE SUIVI DURANT LA CONSTRUCTION PROJET

Lors des travaux, un comité sera formé afin de voir à ce que le promoteur respecte ses engagements envers les emplois locaux. Ce comité sera formé de gens concernés par le projet et sensibles à maximiser les retombées locales.

COMITÉ DE SUIVI PENDANT L'EXPLOITATION

Le comité de suivi formé au moment où la centrale sera mis en exploitation, s'assurera que le développement récréotouristique se fera en fonction des attentes de la population

RÉSUMÉ DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le projet étant réalisé « au fil de l'eau », c'est-à-dire sans la création d'un réservoir, les impacts sur le milieu seront extrêmement réduits. Le niveau d'eau en amont du déversoir sera identique à celui anciennement atteint lors de la pratique de la drave. Le bief intermédiaire verra ses superficies mouillées maintenues à l'identique des conditions d'étiage estival grâce à la construction de mini-seuil et la circulation d'un débit écologique de 900L/s. De cette façon les habitats fauniques seront conservés et les poissons auront toujours la possibilité de se déplacer comme dans les conditions initiales. La SERF s'est également engagée vis-à-vis des instances gouvernementales à compenser rigoureusement les éventuelles pertes de milieux humides et d'habitats pour le poisson.

Les aménagements terrestres seront très discrets grâce à l'existence d'un chemin d'accès et à la topographie de goulet naturel qui limitera beaucoup des excavations au niveau des ouvrages d'amenée.

L'énergie verte produite annuellement permettra d'éviter l'émission de 11 500 tonnes de gaz à effet de serre.

CONSENSUS DU MILIEU

Ce projet fait consensus auprès de la population, sauf pour un petit groupuscule qui ne connaissent pas vraiment le projet, mais se servent de cette tribune pour régler des conflits personnels avec le maire et son équipe.

Des ententes ont été conclues avec les gens de L'Association des propriétaires de Chalets de la rivière Franquelin, ainsi qu'avec les gens de l'AMMI, soit L'Association Motoneigiste Manicouagan Inc. qui sont les représentants sur la Côte Nord de la piste de motoneige Trans Québec 3

Une association de gens, « les Amis des centrales de Franquelin » s'est formée et s'est inscrite au registre des entreprises comme Association. L'association compte maintenant 106 membres et est en croissance continue.

Les amis des centrales de Franquelin appuient le maire et son équipe dans le dossier d'implantation d'une centrale hydraulique sur la rivière Franquelin et représente la voix de la grande majorité de Franquelin.

Toute l'information sur le projet a été diffusée tel que requis par la loi. Des sessions d'informations ont été tenues. Les associations touchées ont été approchées et des ententes ont été conclues.

Les Innus ont été relancés à maintes reprises, malheureusement aucun retour de leur part ne nous est parvenu! Nous espérons toujours obtenir un retour et avoir une entente.

Toutes les étapes de ce projet ont été rigoureusement respectées. Chaque étape a été scrutée à la loupe par les différents ministères.

Nous sommes fiers du projet, tel qu'il est présenté et tel qu'il se fera. Celui-ci fait l'unanimité auprès des diverses instances gouvernementales concernées, Pêche et Océan, le MDDEP qui appuient la démarche du promoteur, ses conclusions. Les retombées sur l'environnement sont tellement faibles, que l'on parle de retombées environnementales positives.

Que demander de mieux!

CONCLUSION

Le 200 000\$ de droits d'entrée versé par Axor, nous permettra d'assainir les finances municipales à court terme, nous avons absolument besoin de ce projet et de ces redevances pour permettre à la Municipalité de poursuivre son évolution et d'offrir à ses citoyens des services de qualité à moindre coût.

Sans cette centrale, nous craignons, que malheureusement, les jours de la Municipalité ne soient comptés...

En espérant, que lors de leurs recommandations aux instances concernées, les représentants du BAPE, tiendront compte de tous les aspects positifs de ce projet, de toutes les retombées positives pour les citoyens de la Municipalité de Franquelin et de l'appui massif des résidents de Franquelin à cette centrale.

Et surtout du fait que la survie de la Municipalité dépend de ce projet!

Conseil Municipal de Franquelin

Résolution : 2008-63